

Évaluation des résultats du plan de lutte

Documents à l'intention des parents

POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2026-2027

Actualisation et adoption du plan de lutte au CÉ : 2026-06-17

CADRE LÉGAL
La loi sur l’instruction publique (LIP, art.75.1) prévoit que chaque établissement d’enseignement se dote d’un plan de lutte pour prévenir et contrer l’intimidation et la violence. Le conseil d’établissement procède annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l’école et au protecteur régional de l’élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l’école (LIP, art. 83,1). Le document expliquant le plan de lutte est disponible sur le site internet de l’école.

PORTRAIT 2024-2025	
Forces	Vulnérabilités
• Implantation du programme SCP pour la 9^e année, ce qui contribue à un climat scolaire positif, prévisible et structuré. • L’application des règles et des interventions sont cohérentes lors des déplacements et en classe. • De façon générale, les élèves, les parents et les enseignants évaluent positivement le climat de sécurité à l’école. • Le lien de confiance est établi entre les élèves et les adultes, ce qui incite les élèves à se référer aux adultes en cas de besoin. • Les règles sont claires concernant la violence à l’école et le personnel applique les règles. Un protocole de gestion des situations de violence est en place depuis 2 ans et contribue à la cohérence et la constance des interventions.	• Les compétences des élèves en lien avec la gestion des émotions doivent être améliorées ; • La prévention en lien avec les comportements d’intimidation et l’enseignement de comportements prosociaux alternatifs doit se faire de façon plus planifiée et régulière ; • Une proportion d’élèves perçoit que les interventions ou les règles ne sont pas toujours appliquées de façon cohérente en cas de violence ou de moquerie ; • Le sentiment de sécurité à l’école doit être augmenté dans certains contextes : sur la cour d’école, au gymnase et au service de garde ; • Les élèves doivent être davantage impliqués en ce qui concerne les composantes du plan de lutte contre l’intimidation et la violence.

PLAN DE LUTTE 2025-2026		
Objectifs	Actions réalisées	Évaluation
1. Améliorer le choix de langage chez nos élèves (diminuer la violence verbale).	- Dans nos groupes-classe comprenant nos élèves à risque d’être victimes ou auteurs d’intimidation, mettre en place une séquence d’ateliers préventifs et éducatifs supplémentaires au besoin. Assurer un suivi régulier auprès de ces élèves en support des éducateurs spécialisés et de la psychoéducatrice (plan d’intervention au besoin) ; - Mise en place d’un protocole d’intervention structuré lors des situations de violence verbale envers les adultes. Tournée des classes, sensibilisation, affiches en rappel, message-école par tous les adultes, collaboration avec les parents ; - Utilisation de techniques d’impact au quotidien afin d’aider les élèves à développer leur empathie.	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier
2. Impliquer les élèves dans le cadre de la prévention de la violence et de l’intimidation.	- Éduquer nos élèves afin de les aider à connaître et comprendre les définitions opérationnelles issues des types de violence et les conséquences de la violence chez les victimes ; - Présentation de l’atelier Mission Sécuri-T par la policière conférencière afin de favoriser une utilisation saine et sécuritaire des médias sociaux ; - La mise en place d’un protocole d’interventions structuré lors de situations de violence a permis des interventions planifiées et cohérentes. Des interventions éducatives, de soutien et d’encadrement sont généralement efficaces pour la majorité des élèves. - Informers les élèves de la démarche d’intervention et de soutien en place lors de situations de conflits et d’intimidation ET du protocole en place lors de comportements de violence.	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier
3. Soutenir nos élèves dans le développement de leurs habiletés de gestion des émotions.	- Le programme Hors-Piste est déployé d’une année à l’autre et permet une cohérence dans l’utilisation des stratégies ; - Ateliers d’habiletés sociales réguliers au préscolaire ; - Notions sur les fonctions exécutives enseignées dans certains groupes ciblés ; - Exploiter des thèmes ciblés dans le cours de CCQ pour développer les habiletés sociales.	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier

Violence à caractère sexuel		
- Sensibiliser les élèves, leurs parents et les membres du personnel aux violences à caractère sexuel.	• L'arbre décisionnel des interventions lors de situations de violence, d'intimidation et de VACS a été présenté aux membres du personnel n'ayant pas reçu la formation en 24-25. • Un atelier d'éducation et de sensibilisation sur les VACS a été animé au 3^e cycle par la psychoéducatrice.	☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier

ACTIONS PRÉVUES EN 2026-2027	
Objectifs	Actions à réaliser
1. Améliorer le choix de langage chez nos élèves (diminuer la violence verbale).	• Révision et poursuite du cadre d'intervention structuré lors de situations de violence verbale envers les adultes. • Développer l'empathie chez nos élèves à l'aide de moyens ludiques, concrets, et de retours dans l'action et de réflexions liées à des situations du quotidien. • Suivi par le biais du comité SCP.
2. Soutenir nos élèves dans le développement de leurs habiletés de gestion des émotions.	• Poursuite de l'implantation du programme Hors-Piste, et mise de l'avant des stratégies du programme ; • Prioriser certains contenus dans l'animation d'ateliers d'habiletés sociales au préscolaire afin de rendre les stratégies explicites pour les élèves; • Exploiter des thèmes ciblés dans le cours de CCQ pour développer les habiletés sociales ; • Poursuite des ateliers de prévention et d'éducation dans les groupes à risque; • Bonifier notre structure et le fonctionnement de la cour d'école en arrimage école-SDG ; • Présentation de l'atelier Mission Sécuri-T par la policière conférencière afin de favoriser une utilisation saine et sécuritaire des médias sociaux.
3. Poursuivre nos interventions structurées et efficaces lors des situations de violence.	• Tournée de début d'année et rappels en cours d'année en lien avec le protocole de violence, la tolérance zéro sur la violence et un rappel de notions sur l'intimidation (de façon éducative). • Réviser et ajuster notre protocole de violence à partir des constats 25-26. • En équipe-école, structurer nos interventions préventives et d'encadrement en lien avec la violence vécue au préscolaire, et ce, à partir des bonnes pratiques.

	• Revoir la modalité de consignation des événements de violence et en faire le suivi dans notre comité SCP.
Violence à caractère sexuel	
1. Sensibiliser les adultes et les élèves sur les violences à caractère sexuel.	• L'arbre décisionnel des interventions lors de situations de violence, d'intimidation et de VACS sera présenté à nouveau en début d'année 26-27. Actualisation de la formation obligatoire pour contrer les violences à caractère sexuel et concernant l'implication du personnel face aux comportements sexualisés (dénonciation, sensibilisation). • Rappel d'ateliers d'éducation et de sensibilisation sur les VACS à refaire au 3^e cycle par la psychoéducatrice en cours d'année. • Soutien aux enseignants de 1^{re}, 3^e, 5^e quant au contenu obligatoire de prévention des violences sexuelles.